

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM), de concert avec le FFA



par **Embarek Kari**,
Directeur de la Dreci (Direction des relations européennes
et de la coopération internationale)

*L'action internationale de l'APCM et les missions des artisans sans frontières :
une approche de renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales
des artisans et de structuration des corps intermédiaires*

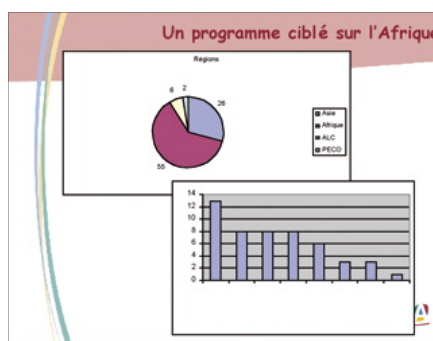
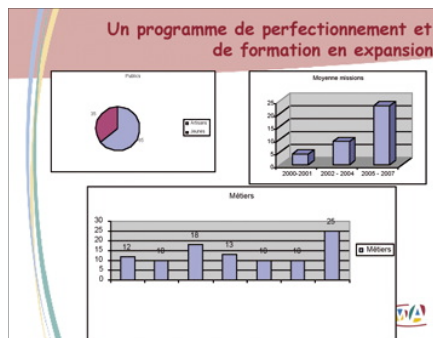
S'appuyant sur l'expérience acquise lors de l'élaboration du Schéma directeur de développement de l'artisanat ivoirien ou du Livre blanc de l'artisanat marocain, mais aussi sur les multiples actions de conseil et l'assistance technique aux autorités algériennes en charge de l'artisanat et sur les partenariats établis de longue date avec les organisations artisanales de la Turquie, la Tunisie et la Hongrie, nos stratégies d'appui à l'artisanat et à la petite entreprise se sont considérablement enrichies, nos méthodes ont été approfondies et notre capacité d'intervention s'est beaucoup développée. La priorité a été donnée au secteur de la petite entreprise et des ateliers de l'artisanat dans les pays du Maghreb, de la Méditerranée, et du continent africain.

Notre dispositif de coopération peut être décrit comme une plate-forme d'échanges (structure d'expertises) en matière de services d'appui à la petite entreprise artisanale : formation professionnelle et apprentissage, animation économique et territoriale, et structuration institutionnelle de la petite entreprise et de ses organisations représentatives.

Une expérience particulière de formation, perfectionnement et renforcement général des compétences dans le secteur des métiers et de l'artisanat, fondée sur la solidarité, l'ouverture et la qualification des artisans sans frontières, est conduite par le programme Cosame de l'APCM avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères.

Au départ, deux constats simples : des énormes besoins de formation dans les pays du Sud et une offre potentielle de savoir-faire et de formation auprès de chaque artisan français, l'objectif et la difficulté étant de

les faire se rencontrer. Voilà l'objectif initial du programme et de son site www.cosame.org. Ces constats se sont enrichis par des diagnostics plus fins sur la petite entreprise en Afrique : création importante d'entreprises, pérennité réduite par manque d'accompagnement, besoin de s'appuyer sur les compétences locales pour organiser cet accompagnement.



Un double objectif s'est ainsi dégagé : la formation technique et entrepreneuriale des artisans et la mobilisation des corps intermédiaires pour les aider à organiser une action efficace d'accompagnement des petites entreprises par des actions de compagnonnage artisanal.

Les missions de compagnonnage considèrent que la problématique de l'entreprise

artisanale est globale, qu'elle ne se limite pas aux problèmes de production et que les actions en matière de formation doivent se traduire par une action tout au long du cycle de vie des produits de l'entreprise : traitement de la matière première, perfectionnement technique, production, qualité, innovation, diversification, commercialisation et marketing, gestion et organisation de la production.

Quel est le bilan sur les apports qui ont pu être faits grâce à ce programme de compagnonnage ?

- Forte dynamisation de l'activité de leurs ateliers et valorisation du regard porté sur le métier par l'environnement de l'entreprise,
- stimulation de la créativité et l'innovation par la création de nouvelles gammes de produits,
- sensibilisation sur l'importance de l'organisation des entreprises et sur l'intérêt d'un travail en commun grâce à la mutualisation des ressources et équipements,
- renforcement de la visibilité sur le rôle des structures d'appui et ministères en charge de l'artisanat et amélioration de leur relation avec les chefs d'ateliers,
- meilleure adaptation des produits au marché local.

Il s'agit désormais de faire émerger un ensemble de services d'appui autour d'un noyau dur constitué de «centres de ressources professionnelles», selon trois modalités :

- mutualisation des ressources et des compétences, ateliers collectifs : agir sur la production et les marchés
- animation économique : agir sur les services d'appui
- animation territoriale, *clusters* : agir sur l'environnement global de l'entreprise. ■